

CONFRERIES DE CHARITE

C'est vers le XIV^e siècle que sont apparues les confréries de charité. Elles étaient constituées de laïcs qui servaient à aider les nécessiteux et les malades et surtout à organiser les inhumations depuis le décès jusqu'à la mise en terre des défunts en accompagnants les familles



Très nombreuses dans la dernière moitié Du XIXe siècle elles ont périclitées suite à la loi de 1905 qui les a privés de ressources. Mais surtout après la seconde guerre mondiale avec l'ère industrielle où les habitants des petites communes partaient travailler en usine à la ville et il n'y avait plus assez de personnes pour assurer cette tâche. Ils ont été remplacés par des sociétés de Pompes Funèbres

De nos jours il y a encore 122 confréries dans l'Eure et seulement **5 en Seine Maritime** (St Léonard, Vatteville la Rue, Iville sur Seine, Neufbosc et Roncherolles en Bray).

Elles sont constituées

D'un **échevin ou maitre** qui organise la confrérie.

D'un **prévôt** qui gère la trésorerie

D'un **tintellier ou clocheteux**.

Et de **frères**

Objets et ornements

La bannière



La torchère



Le chaperon et dalmatique.



Les tintenelles

